

TRINTIGNAC ET ASSOCIES

27 boulevard du Général Vautrin - 06400 CANNES

VDB ET ASSOCIES

15 avenue Paul Claudel - 80480 DURY

B1387

DEPOSE LE 12/08/18

LE GREFFIER
du TRIBUNAL D'INSTANCE

SV

F I F A M

Société par actions simplifiée au capital de 40 000 €

Siège social : 1 avenue F. Mitterrand

57290 FAMECK

SIRET : 485 277 289 00016

APE : 4711F

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 janvier 2018

A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE FIFAM,

I/ OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales des 19/11/2015 et 21/07/2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société FIFAM, relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de l'exercice.

II/ FONDEMENT DE L'OPINION

2.1 - REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 - INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} février 2017 à la date d'émission de notre rapport et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III/ JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des

nm Mb

estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV/ VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ASSOCIÉS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

V/ RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI/ RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles

nm jfb

puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Le 5 juillet 2018

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

TRINTIGNAC ET ASSOCIES

Représenté par :

Jean-François GUTTADORO



Marie-Laure MALLEZ-VINCENT



VDB ASSOCIES

Représenté par :

Rachid AÏSSAOUI



Vincent LE PAGE



DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA RESPONSABILITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

✚ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

✚ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

✚ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

✚ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

✚ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue s'ils reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

TRINTIGNAC ET ASSOCIES

27 boulevard du Général Vautrin - 06400 CANNES



VDB ET ASSOCIES

15 avenue Paul Claudel - 80480 DURY



Bilan Actif

CERTIFIÉ CONFORME

		31/01/2018			31/01/2017
Etat exprimé en euros		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	214 747	180 033	34 715	17 840
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes	18 675		18 675	10 732
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	40 544	32 568	7 976	14 813
	Constructions	1 012 230	687 808	324 422	397 378
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	1 166 927	933 690	233 237	227 400
	Autres immobilisations corporelles	541 578	381 649	159 929	160 636
	Immobilisations en cours	2 563 400		2 563 400	2 232 842
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	39 781 549		39 781 549	39 781 549
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	1 540 635		1 540 635	1 518 000
	Prêts	72 158		72 158	72 158
	Autres immobilisations financières	128 191		128 191	98 971
TOTAL (II)		47 080 635	2 215 748	44 864 887	44 532 317
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	43 512		43 512	35 993
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	6 688 288	248 786	6 439 502	6 079 228
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	1 175 790	3 472	1 172 318	1 456 196
	Autres créances	3 175 653	20 961	3 154 692	2 677 829
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES				
		275 133		275 133	130 675
	Charges constatées d'avance	531 345		531 345	598 720
	TOTAL (III)	11 889 721	273 219	11 616 502	10 978 641
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		58 970 356	2 488 968	56 481 388	55 510 958

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an



Bilan Passif

CERTIFIÉ CONFORME

Etat exprimé en euros

31/01/2018

31/01/2017

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	40 000	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	4 445	4 445
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	11 399 812	10 838 160
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	287 977	561 652
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	11 732 234	11 444 257
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	2 871 038	2 102 734
	Provisions pour charges	318 456	207 050
	Total des provisions	3 189 494	2 309 784
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	26 725 190	27 067 937
	Emprunts et dettes financières divers	6 434 596	6 229 831
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	(1 390)	(2 230)
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 226 281	5 391 314
	Dettes fiscales et sociales	2 483 480	2 339 186
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	501 827	540 578
	Autres dettes	189 675	190 299
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	41 559 660	41 756 916
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	56 481 388	55 510 958
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		287 976,57	561 652,00
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		25 144 485	24 042 255
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		6 828 821	6 101 245



Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/01/2018

31/01/2017

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	82 134 035		82 134 035	78 141 248
	Production vendue (Biens)	96 264		96 264	99 453
	Production vendue (Services et Travaux)	1 412 037		1 412 037	1 427 211
	Montant net du chiffre d'affaires	83 642 336		83 642 336	79 667 911
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			14 761	3 667
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			739 190	582 921
	Autres produits			151 375	123 436
	Total des produits d'exploitation (1)			84 547 662	80 377 935
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			64 594 067	61 093 904
	Variation de stock			(364 579)	(145 018)
	Achats de matières et autres approvisionnements			213 969	183 454
	Variation de stock			(7 519)	(16 010)
	Autres achats et charges externes			8 067 705	7 344 504
	Impôts, taxes et versements assimilés			1 354 032	1 315 746
	Salaires et traitements			6 833 937	6 334 134
	Charges sociales du personnel			2 248 191	2 096 034
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			226 590	233 129
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations			252 258	249 514
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions			326 311	217 623
	Autres charges			35 976	14 544
	Total des charges d'exploitation (2)			83 780 938	78 921 558
RESULTAT D'EXPLOITATION				766 724	1 456 377



Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/01/2018

31/01/2017

RESULTAT D'EXPLOITATION		766 724	1 456 377
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	5 386	8 687
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		125
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	2 424	1 685
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		7 811	10 497
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	526 196	729 436
	Intérêts et charges assimilées (4)	237 554	248 955
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		763 750	978 391
RESULTAT FINANCIER		(755 939)	(967 894)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		10 785	488 483
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	130 274	183 405
	Sur opérations en capital	1 665 856	1 010 922
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	44 600	
	Total des produits exceptionnels	1 840 730	1 194 327
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	249 796	287 377
	Sur opérations en capital	1 665 856	1 007 000
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	289 426	272 200
	Total des charges exceptionnelles	2 205 078	1 566 577
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(364 348)	(372 249)
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		(641 539)	(445 418)
TOTAL DES PRODUITS		86 396 203	81 582 759
TOTAL DES CHARGES		86 108 226	81 021 107
RESULTAT DE L'EXERCICE		287 977	561 652

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

943
11 3491 061
10 931

Etats financiers au 31/01/2018

ANNEXE LEGALE



ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **56 481 388 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **86 396 203 euros** et un total **charges** de **86 108 226 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **287 977 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/02/2017** et finit le **31/01/2018**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base:

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

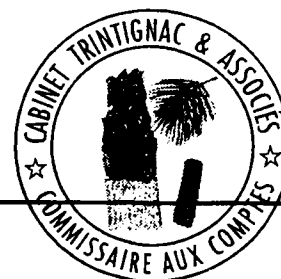
Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.



ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Concessions, brevets et droits similaires	de 1 à 3 ans
Aménagement des terrains	de 5 à 10 ans
Installations, agencements construction	de 7 à 10 ans
Matériel et outillage	de 1 à 10 ans
Agencements, aménagements, installations	de 3 à 20 ans
Matériel de transport	1 an
Matériel de bureau et informatique	de 1 à 7 ans
Mobilier	de 5 à 10 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les stocks sont évalués au PNR (prix net de toutes ristournes inconditionnelles ou conditionnelles considérées comme maîtrisées, y compris les cgv et les cpv).

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

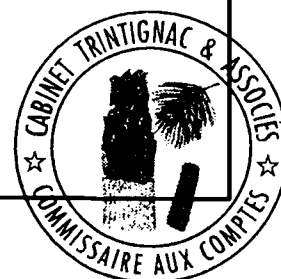
Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Une provision pour dépréciation de 248 786 € a été comptabilisée au 31/01/2018.



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Une provision pour dépréciation client de 3 472 € a été comptabilisée au 31/01/2018.

Une provision pour dépréciation des autres créances de 20 961 € a été comptabilisée au 31/01/2018.

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition.

La nécessité d'une éventuelle dépréciation portant sur les titres est fonction de la valeur d'utilité de ces titres pour la société, sur la base d'une évaluation. Dès lors que la valeur d'utilité s'avère inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est enregistrée pour le montant de la différence.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Indemnités de fin de carrière

Les engagements de retraite ont été calculés en évaluant selon la méthode prospective (méthode préférentielle), ce que la société devrait verser à ses salariés partant en retraite, en fonction :

- de la législation sociale et de la convention collective nationale appliquée par la société,
- de la durée d'activité restante des salariés supposés présents au moment de leur départ en retraite en fonction du taux de rotation du personnel et des tables de mortalité,
- des salaires réévalués jusqu'à la date de départ en retraite,
- du taux d'actualisation de 2%.

Les engagements de retraite sont déterminés en retenant l'hypothèse selon laquelle le départ en



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

l'initiative du salarié (âge retenu : 62 ans).

Le calcul de l'engagement de retraite a été effectué en tenant compte des charges sociales à hauteur de 32%.

Le montant des engagements en matière d'indemnité de fin de carrière s'élève à 432 107 € au 31/01/2018.

Intégration fiscale

La société SAS FIFAM est la société mère d'un groupe ayant opté pour l'application des dispositions relatives à l'intégration fiscale.

1) Périmètre d'intégration

- SAS FIFAM : société mère
- SAS FADIS : société filiale
- EURL M2L : société filiale
- EURL MLT OPTIQUE : société filiale
- EURL CAL : société filiale
- EURL PARFUDIS : société filiale
- EURL FAMECK VOYAGES : société filiale
- EURL MLT SPORTS & LOISIRS : société filiale



2) Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe

Les filiales constatent leur charge d'impôt comme si elles étaient imposées séparément, la société mère enregistrant dans ses charges ou dans ses produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et le cumul des charges d'impôt comptabilisées par ses filiales.

Les économies d'impôt réalisées par le groupe grâce aux déficits sont réallouées immédiatement aux sociétés déficitaires, qui bénéficient ainsi d'un produit immédiat.

Les économies ou compléments d'impôt, réalisés par le groupe, liés aux corrections des assiettes

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

fiscales sont conservées chez la société mère.

Les économies d'impôt liées à l'utilisation des avoirs fiscaux et crédits d'impôt sont utilisées par la société mère pour le paiement de l'impôt sur les sociétés.

3) Différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt pour le paiement duquel l'entreprise est solidaire

NEANT

4) Différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale

L'économie d'impôt réalisée au niveau du groupe s'élève à 240 553€.

L'impôt réalloué aux filiales s'élève à 12 402 €.

5) Déficit reportable

NEANT



ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/01/2018
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	195 508		48 646	10 732		233 423
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	195 508		48 646	10 732		233 423
CORPORELLES	Terrains	40 544					40 544
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement	993 905		18 326			1 012 230
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 086 473		1 746 309		1 665 856	1 166 927
	Instal., agencement, aménagement divers	107 893					107 893
	Matériel de transport			444			444
	Matériel de bureau, mobilier	393 633		39 609			433 242
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	2 232 842		330 558			2 563 400
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		4 855 290		2 135 245		1 665 856	5 324 679
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	39 781 549					39 781 549
	Autres titres immobilisés	1 518 000		22 635			1 540 635
	Prêts et autres immobilisations financières	171 128		29 221			200 349
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	41 470 677		51 856			41 522 533
TOTAL		46 521 475		2 235 747	10 732	1 665 856	47 080 635



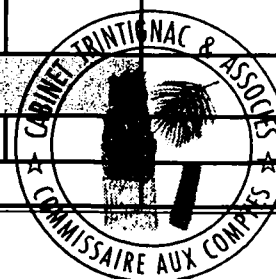
ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/01/2018
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	166 937	13 096		180 033
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	166 937	13 096		180 033
CORPORELLES	Terrains	25 731	6 837		32 568
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui	243 254	52 603		295 857
	instal. agencement aménagement	353 273	38 678		391 951
	Instal technique, matériel outillage industriels	859 073	74 617		933 690
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	40 509	6 368		46 877
	Matériel de transport	17 490	3 121		20 611
	Matériel de bureau, mobilier	282 891	31 269		314 161
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 822 221	213 494		2 035 716
TOTAL		1 989 158	226 590		2 215 748

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

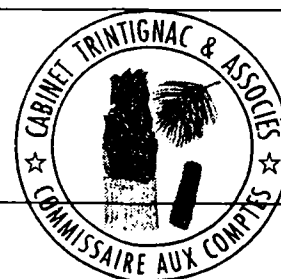
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							



ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/01/2018
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	2 309 784	1 141 933	262 223	3 189 494
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		2 309 784	1 141 933	262 223	3 189 494
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	244 481	248 786	244 481	248 786
	Sur comptes clients	5 581	3 472	5 581	3 472
	Autres	22 292		1 330	20 961
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	272 353	252 258	251 392	273 219
TOTAL GENERAL		2 582 138	1 394 191	513 615	3 462 714
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			578 569 526 196 289 426	469 015 44 600	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					



ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

	31/01/2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations		
	Prêts (1) (2)	72 158	72 158
	Autres immobilisations financières	128 191	128 191
	Clients douteux ou litigieux	6 824	6 824
	Autres créances clients	1 168 966	1 168 966
	Créances représentatives des titres prêtés		
	Personnel et comptes rattachés	38 012	38 012
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 025	13 025
	Impôts sur les bénéfices	650 197	650 197
	Taxes sur la valeur ajoutée	479 728	479 728
	Autres impôts, taxes versements assimilés	202 541	202 541
	Divers		
	Groupe et associés (2)	1 202 877	1 202 877
	Débiteurs divers	589 273	589 273
	Charges constatées d'avances	531 345	531 345
	TOTAL DES CREANCES	5 083 137	4 882 788
			200 349
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

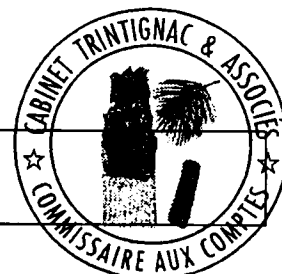
31/01/2018

1 an au plus

1 à 5 ans

plus de 5 ans

DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine (1)	6 828 821	6 828 821		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine (1)	19 896 370	3 553 110	10 168 001	6 175 259
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	91 350	18 045	73 305	
	Fournisseurs et comptes rattachés	5 226 281	5 226 281		
	Personnel et comptes rattachés	893 689	893 689		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	793 298	793 298		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	178 050	178 050		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	618 443	618 443		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	501 827	501 827		
	Groupe et associés (2)	6 343 245	6 343 245		
	Autres dettes	189 675	189 675		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	41 561 050	25 144 485	10 241 306	6 175 259
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		2 454 720			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		3 525 725			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					



ANNEXE - Elément 6.01

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Etat exprimé en euros		31/01/2018	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation	Dettes, créances représentées par effets de commerce
Bilan Actif					
Capital souscrit non appelé					
Actif immobilisé					
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles					
Avances, acomptes sur immobilisations corporelles					
Participations			39 781 549		
Créances sur participations					
Prêts					
Autres titres immobilisés					
Autres immobilisations financières			42 351		
Actif circulant					
Avances, acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés					
Autres créances			1 202 877		
Capital souscrit appelé non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités					
Bilan Passif					
Dettes					
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes envers établissements de crédits					
Emprunts et dettes financières divers			6 343 245		
Avances, acomptes reçus sur commandes					
Dettes fournisseurs comptes rattachés			803 490		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes					



ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/01/2018

Total des Produits à recevoir		659 274
Autres créances clients		285 043
<i>CLIENTS FACT A ETABLIR</i>	<i>285 043</i>	
Autres créances		374 231
<i>AVOIRS SUR ACH. A RECEVOIR</i>	<i>178 361</i>	
<i>AVOIR S/FRAIS GX A RECEVOIR</i>	<i>19 357</i>	
<i>RISTOURNES A RECEV. DIRECT ANN</i>	<i>163 407</i>	
<i>SEC.SOC. INDEMNITES A RECEVOIR</i>	<i>13 025</i>	
<i>INTERETS COURUS S/C/C A RECEV.</i>	<i>81</i>	



ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/01/2018

Total des Charges à payer		3 729 218
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		28 417
INTERETS COURUS S/EMPRUNT	9 055	
INTERETS COUR.A PAYER/C.BANC.	19 362	
Emprunts et dettes financières divers		4 030
INTERETS COURUS PART 01/2013	1 210	
INTERETS COURUS PART 01/2014	953	
INTERETS COURUS PART 01/2015	731	
INTERETS COURUS PART 01/2016	217	
INTERETS COURUS S/C/C A PAYER	918	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 718 024
FOURN. FACT. ACH. NON PARV.	383 229	
FOURN.FR.GX. NON PARVENUS	1 334 795	
Dettes fiscales et sociales		1 978 748
DETTE PROV.P/CONGES A PAYER	526 291	
AUTRES CHARG. DE PERS. A PAYER	150 000	
INTERESSEMENT A PAYER	50 000	
PRIMES CONVENTION. A PAYER	32 386	
PRIME DE BILAN A PAYER	133 000	
CHARGES SOC.S/CONGES A PAYER	184 202	
ORGANISMES SOCIAUX (CH.A PAY.)	159 041	
ORG SOC CH S/PRIME CONV	11 335	
CHARG.SOC./PRIMES BILAN A PAY.	46 550	
ORG SOC CH S/PRIM DIRECTION	67 500	
ETAT - CHARGES A PAYER	618 443	



ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/01/2018
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			531 345
Services extérieurs	01/02/2018 31/01/2019	448 961	
Achats de marchandises	01/02/2018 31/01/2019	82 384	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			531 345



Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros

	Capitaux propres clôture 31/01/2017	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/01/2018
Capital social	40 000				40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	4 445				4 445
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	10 838 160	561 652			11 399 812
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	561 652	(561 652)		287 977	287 977
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	11 444 257			287 977	11 732 234

Date de l'assemblée générale 21/07/2017

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 11 444 257

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 11 444 257

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 287 977



ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros

31/01/2018

Nombre

Val. Nominale

Montant

ACTIONS / PARTS SOCIALES				
	Du capital social début exercice	2 500,00	16,0000	40 000,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	2 500,00	16,0000	40 000,00



ANNEXE - Elément 6.17

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en euros

31/01/2018

Chiffre d'affaires par secteur d'activité		83 642 336
Ventes de marchandises		82 134 035
VENTES TTC	92 573 241	
COMMISSIONS GSM	3 961	
COMMISSIONS PRESSE	46 970	
COMMISSIONS JEUX/LOTERIE	39 015	
COMMISSIONS LOTO	30 726	
COMMISSIONS TIMBRES	317	
COMMISSIONS BILLETTERIE	176	
COMMISSIONS STAND SUSHI	9 695	
COMMISSIONS COFFRET CADEAU	10 756	
COMMISSIONS E PLAQUE	132	
COMMISSIONS SUSHI	11 031	
COMMISSIONS GRI	3 079	
COMMISSIONS TNT	3 408	
VENTES EXONEREES	34 174	
TVA BRUTE 2.10 %	(1 875)	
TVA BRUTE 5.50 %	(2 525 128)	
TVA BRUTE 10%	(58 007)	
TVA BRUTE HORS CARB.-FUEL 20%	(7 234 560)	
REDUCTION SUR VENTE EXO	(350)	
REDUCT./VENTES TEL 2.1 %		
REDUCT./VENTES TICKET 5.50%	(28 522)	
REDUCT./VENTES TEL 10%	(928)	
REDUCT./VENTES TEL 20%	(234 131)	
BRII MAGASIN (ANCIEN 608785)		
REDUCT./VENTES - AUTRES 5.50%	(127 868)	
REDUCT./VENTES BRII 10%	(6 976)	
REDUCT./VENTES BRII 20%	(185 156)	
REDUC/VTES AUT.FLUX PML 5.50%	(82 087)	
REDUC/VTES AUT.FLUX PML 10%	(579)	
REDUC/VTES AUT.FLUX PML 20%	(146 480)	
Production vendue Biens		96 264
VENTES DE CARTONS EXO	88 494	
VENTES DECHETS PAPIERS USAGES	7 770	
Production vendue Services		1 412 037
PRESTATIONS COOPELEC 2015	2 982	
PRESTATIONS COOPELEC 2016	315 541	
PRESTATIONS COOPELEC 2017	365 724	
PRESTATIONS EURO-CENTRALE 2015	168	
PRESTATIONS EURO-CENTRALE 2016	79 467	
PRESTATIONS EURO-CENTRALE 2017	109 250	
PANEL/ARENA CENTRALE 2007	67	
PP PROSPECTUS NATIONAL	4 824	
BUDG.MACAP CENT.REG. 2014	186	
BUDG.MACAP CENT.REG. 2015	136	
BUDG.MACAP CENT.REG.2016	16 514	
BUDG.MACAP CENT.REG.2017	164 555	
AUTR.BUDG. CENT.REG. 2010	369	
AUTR.BUDG. CENT.REG. 2015	14	
AUTR.BUDG. CENT.REG. 2016	75 411	
AUTR.BUDG. CENT.REG. 2017	106 157	



ANNEXE - Elément 6.17

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en euros

31/01/2018

BUDG.MACAP CENT.SPE.2016	1 291	
BUDG.MACAP CENT.SPE.2017	22 204	
AUTR.BUDG. CENT.SPEC.2015	(9)	
AUTR.BUDG. CENT.SPEC.2016	6	
AUTR.BUDG. CENT.SPEC.2017	2 836	
FRAIS MANIPUL. BONS	8 548	
PART.FORFAIT./CB & CREDITS EDEL	5 295	
COMMISSION EDEL D.A.B.	6 456	
PRESTATIONS ADMINISTRATIVES	40 800	
REFACTURATION PERSONNEL	14 403	
BONIS SUR EMBALLAGES CONSIGNES	9 423	
VENTE SACS SORTIES CAISSE	118 769	
REMBOURSEMENT SACS CAISSES EXO	(63 635)	
AUT.PROD.ACTIVITES ANNEXES	4 284	
Chiffre d'affaires par marché géographique		83 642 336
Chiffre d'affaires FRANCE		83 642 336
VENTES TTC	92 573 241	
COMMISSIONS GSM	3 961	
COMMISSIONS PRESSE	46 970	
COMMISSIONS JEUX/LOTERIE	39 015	
COMMISSIONS LOTO	30 726	
COMMISSIONS TIMBRES	317	
COMMISSIONS BILLETERIE	176	
COMMISSIONS STAND SUSHI	9 695	
COMMISSIONS COFFRET CADEAU	10 756	
COMMISSIONS E PLAQUE	132	
COMMISSIONS SUSHI	11 031	
COMMISSIONS GRI	3 079	
COMMISSIONS TNT	3 408	
VENTES EXONEREES	34 174	
TVA BRUTE 2.10 %	(1 875)	
TVA BRUTE 5.50 %	(2 525 128)	
TVA BRUTE 10%	(58 007)	
TVA BRUTE HORS CARB.-FUEL 20%	(7 234 560)	
REDUCTION SUR VENTE EXO	(350)	
REDUCT./VENTES TEL 2.1 %		
REDUCT./VENTES TICKET 5.50%	(28 522)	
REDUCT./VENTES TEL 10%	(928)	
REDUCT./VENTES TEL 20%	(234 131)	
BRII MAGASIN (ANCIEN 608785)		
REDUCT./VENTES - AUTRES 5.50%	(127 868)	
REDUCT./VENTES BRII 10%	(6 976)	
REDUCT./VENTES BRII 20%	(185 156)	
REDUC/VTES AUT.FLUX PML 5.50%	(82 087)	
REDUC/VTES AUT.FLUX PML 10%	(579)	
REDUC/VTES AUT.FLUX PML 20%	(146 480)	
VENTES DE CARTONS EXO	88 494	
VENTES DECHETS PAPIERS USAGES	7 770	
PRESTATIONS COOPELEC 2015	2 982	
PRESTATIONS COOPELEC 2016	315 541	
PRESTATIONS COOPELEC 2017	365 724	
PRESTATIONS EURO-CENTRALE 2015	168	
PRESTATIONS EURO-CENTRALE 2016	79 467	
PRESTATIONS EURO-CENTRALE 2017	109 250	



ANNEXE - Elément 6.17

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en euros

31/01/2018

PANEL/ARENA CENTRALE 2007	67	
PP PROSPECTUS NATIONAL	4 824	
BUDG.MACAP CENT.REG. 2014	186	
BUDG.MACAP CENT.REG. 2015	136	
BUDG.MACAP CENT.REG.2016	16 514	
BUDG.MACAP CENT.REG.2017	164 555	
AUTR.BUDG. CENT.REG. 2010	369	
AUTR.BUDG. CENT.REG. 2015	14	
AUTR.BUDG. CENT.REG. 2016	75 411	
AUTR.BUDG. CENT.REG. 2017	106 157	
BUDG.MACAP CENT.SPE.2016	1 291	
BUDG.MACAP CENT.SPE.2017	22 204	
AUTR.BUDG. CENT.SPEC.2015	(9)	
AUTR.BUDG. CENT.SPEC.2016	6	
AUTR.BUDG. CENT.SPEC.2017	2 836	
FRAIS MANIPUL. BONS	8 548	
PART.FORFAIT./CB & CREDITS EDEL	5 295	
COMMISSION EDEL D.A.B.	6 456	
PRESTATIONS ADMINISTRATIVES	40 800	
REFACTURATION PERSONNEL	14 403	
BONIS SUR EMBALLAGES CONSIGNES	9 423	
VENTE SACS SORTIES CAISSE	118 769	
REMBOURSEMENT SACS CAISSES EXO	(63 635)	
AUT.PROD.ACTIVITES ANNEXES	4 284	



ANNEXE - Elément 6.18

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en euros	31/01/2018	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		10 785	(100 193)	110 978
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)		(364 348)	(541 346)	176 998
RESULTAT COMPTABLE		(353 562)	(641 539)	287 977

(1) après retraitements fiscaux.



ANNEXE - Elément 7

Crédit-Bail

Etat exprimé en euros		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/01/2018
VALEUR D'ORIGINE				2 781 819	270 143	3 051 962
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs			63 078	64 548	127 626
	Dotation exercice			357 635	54 029	411 664
	TOTAL			420 713	118 576	539 289
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs			65 658	80 928	146 586
	Redevances Exercice			382 597	45 166	427 763
	TOTAL			448 255	126 094	574 348
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus			563 731	45 166	608 897
	entre 1 et 5 ans			1 830 081	84 104	1 914 185
	à plus de 5 ans			135 525		135 525
	TOTAL			2 529 337	129 270	2 658 607
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans			17 660	39 764	57 424
	à plus de 5 ans			10 159		10 159
	TOTAL			27 819	39 764	67 583
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE				344 171	50 200	394 371



ANNEXE - Elément 8

Engagements financiers

Etat exprimé en euros		31/01/2018	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus				
Avals, cautions et garanties SELON DETAIL ENGAGEMENTS HORS BILAN			13 009 573	23 433 965
			13 009 573	23 433 965
Engagements de crédit-bail LOYERS ET VALEUR RESIDUELLE RESTANT DUS			2 726 190	
			2 726 190	
Engagements en pensions, retraite et assimilés INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE			432 107	
			432 107	
Autres engagements				
Total des engagements financiers (1)			16 167 870	23 433 965
(1) Dont concernant :				
Les dirigeants				3 322 716
Les filiales				
Les participations				
Les autres entreprises liées				5 797 977



ANNEXE - Elément 9

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Etat exprimé en euros

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/01/2018
EMPRUNTS	SELON DETAIL DES ENGAGEMENTS HORS BILAN	BANQUE	48 350 000	17 963 619
		TOTAL	48 350 000	17 963 619

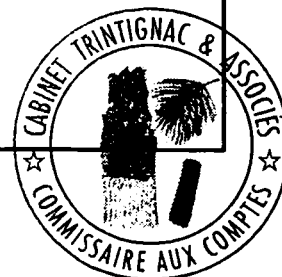


Etat des Engagements Hors bilan

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Etat exprimé en euros

I. ENGAGEMENTS RECIPROQUES	0
NEANT	
II. DETTES GARANTIES PAR DES SURETES PERSONNELLES	0
NEANT	
III. DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES	17 963 619
<u>3.1 Crédit Agricole de Lorraine</u>	
En 2006 pour un emprunt de 19 825 000 euros	
. Nantissement des 2 450 actions FADIS sur 15 ans, dont 12 mois de différé en capital	
La mainlevée pourra être donnée si les résultats des sociétés FADIS et FIFAM suffisent à assurer la couverture de la part à un an au plus des emprunts, et ce, durant trois exercices consécutifs.	
. Capital restant dû au 31/01/2018	4 578 436
<u>3.2 Caisse d'Epargne de Lorraine et de Champagne Ardennes</u>	
En 2006 pour un emprunt de 4 000 000 euros	
. Nantissement des 2 450 actions FADIS sur 15 ans à raison de 50 % chacune.	
La mainlevée pourra être donnée si les résultats des sociétés FADIS et FIFAM suffisent à assurer la couverture de la part à un an au plus des emprunts, et ce, durant trois exercices consécutifs.	
. Capital restant dû au 31/01/2018	1 041 183
<u>3.3 Société Générale</u>	
En 2006 pour un emprunt de 5 825 000 euros	
. Nantissement des 2 450 actions FADIS sur 16 ans, dont un an de différé partiel.	
. Capital restant dû au 31/01/2018	1 553 333
<u>3.4 OSEO</u>	
En 2006 pour un emprunt de 10 000 000 euros	



Etat des Engagements Hors bilan

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Etat exprimé en euros

. Nantissement des 2 450 actions fadis sur 15 ans
La mainlevée pourra être donnée si les résultats des sociétés FADIS et FIFAM
suffisent à assurer la couverture de la part à un an au plus des emprunts, et ce, durant trois exercices consécutifs.

. Capital restant dû au 31/01/2018 2 492 319

3.5 EDEL

En 2013 pour un emprunt de 110 K€

. Nantissement du fonds de commerce détenu par FADIS

. Capital restant dû au 31/01/2018 68 137

3.6 BPI

En 2013 pour un emprunt de 110 K€

. Nantissement du fonds de commerce détenu par FADIS

. Capital restant dû au 31/01/2018 68 517

3.7 BPI

En 2013 pour un emprunt de 280 K€

. Nantissement du fonds de commerce détenu par FADIS

. Capital restant dû au 31/01/2018 194 098

3.8 BPI

En 2017 pour un emprunt de 1 900 K€

. Nantissement du fonds de commerce détenu par FADIS

. Capital restant dû au 31/01/2018 1 900 000

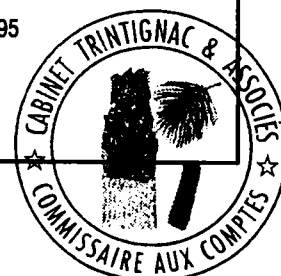
3.9 EDEL

En 2015 pour un emprunt de 1 500K€

. Nantissement du fonds de commerce détenu par FADIS

. Capital restant dû au 31/01/2018 1 267 595

3.10 BECM



Etat des Engagements Hors bilan

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Etat exprimé en euros

En 2015 pour un emprunt de 4 800 K€

. Nantissement de compte titres financiers chez un tier en garantie du remboursement du principal, intérêts, frais, commissions, accessoires, pénalités de retard et indemnités conventionnelles

. Capital restant dû au 31/01/2018

4 800 000

IV. ENGAGEMENTS RECUS

23 433 965

4.1 CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE

En 2006 pour un emprunt de 19 825 000 euros

Caution solidaire des parrains de FIFAM, au prorata de leur détention dans le capital de cette dernière sur 15 ans, dont 12 mois de différé en capital

Soit à CHAMDIS 20 % et MONVEL, VERDUN, SODIROM, SODIBRAG, SOLORMAG, DENIDIS, PLESSIDIS, PIERRYDIS, SODIMEAUX et TROYDIS à 8 %

Caution limitée à 200 000 euros et à une durée expirant lorsque l'activité du groupe dégagera un résultat net suffisant pour assurer la couverture de la part à moins d'un an des crédits, et ce pendant au minimum trois exercices consécutifs et sans report à nouveau négatif

. En cours au 31/01/2018 :

4 578 436

4.2 CAISSES D'EPARGNE DE LORRAINE ET DE CHAMPAGNE ARDENNES

En 2006 pour un emprunt de 4 000 000 euros

Caution solidaire des parrains de FIFAM, au prorata de leur détention dans le capital de cette dernière sur 15 ans à raison de 50 % chacune.

Soit à CHAMDIS 20 % et MONVEL, VERDUN, SODIROM, SODIBRAG, SOLORMAG, DENIDIS, PLESSIDIS, PIERRYDIS, SODIMEAUX et TROYDIS à 8 %

Caution limitée à 500 000 euros et à une durée expirant lorsque la CAF consolidée permettra de couvrir le remboursement en capital de l'ensemble des emprunts et ce pendant 3 années consécutives

. En cours au 31/01/2018 :

1 041 183

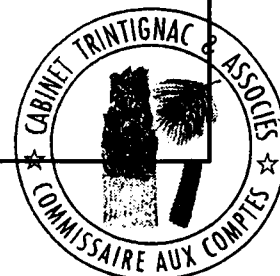
4.3 SOCIETE GENERALE

En 2006 pour un emprunt de 5 825 000 euros sur 16 ans

Caution solidaire des parrains de FIFAM à hauteur de 100% , au prorata de leur détention dans le capital de cette dernière, sur 16 ans, dont 1 an de différé partiel

La mainlevée pourra être donnée si les conditions cumulatives suivantes sont respectées :

* la société FIFAM réalise, pendant 5 exercices consécutifs, un résultat net positif



Etat des Engagements Hors bilan

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Etat exprimé en euros

sans report à nouveau négatif

* le groupe consolidé FIFAM dégage, pendant 5 exercices consécutifs, une capacité d'autofinancement supérieure ou égale à sa charge de remboursement

. En cours au 31/01/2018 :	1 553 333	1 553 333
----------------------------	-----------	-----------

Caution limitée à 582 500 euros pour Mr et Mme LEFEUVRE	582 500
---	---------

4.4 OSEO

En 2006, pour un emprunt de 10 000 000 euros sur 15 ans

Caution solidaire des parrains de FIFAM à hauteur de 100% , au prorata de leur détention dans le capital de cette dernière, sur 15 ans

Caution limitée à 200 000 euros à une durée expirant lorsque l'activité de FADIS et FIFAM dégagera un résultat net suffisant pour assurer la part à moins d'un an en capital des crédits et ce au minimum pendant 3 exercices consécutifs et sans report à nouveau négatif

. En cours au 31/01/2018 :	2 492 319	2 492 319
----------------------------	-----------	-----------

Caution limitée à 582 500 euros pour Mr et Mme LEFEUVRE	200 000
---	---------

4.5 CREDIT MUTUEL

En 2014, pour un emprunt de 180 000 euros sur 9 ans et 4 mois

Caution solidaire de la SCI ELYSEE

. En cours au 31/01/2018 :	123 477
----------------------------	---------

4.6 EDEL

En 2014, pour un emprunt de 110 000 euros sur 10 ans

Caution solidaire de la société FADIS

. En cours au 31/01/2018 :	68 137
----------------------------	--------

4.7 BECM

En 2015 pour un emprunt de 4 800 K€



Etat des Engagements Hors bilan

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Etat exprimé en euros

Caution solidaire de Monsieur et Madame LFEUVRE à hauteur de
1 152 000 € incluant principal, intérêts de retard pour une durée
excédant de 24 mois celle du crédit

Nantissement de compte titres financiers chez un tiers en garantie du remboursement
du principal, intérêts, frais, commissions, accessoires, pénalités de retard et
indemnités conventionnelles :

Par Monsieur LEFEUVRE : 190 actions de la SAS FIFAM

Par Madame LEFEUVRE : 190 actions de la SAS FIFAM

. En cours au 31/01/2018 : 4 800 000

4.8 CREDIT COOPERATIF

En 2016, pour une ouverture de crédit de 300 000 euros

Caution solidaire de la société FADIS

. En cours au 31/01/2018 : 271 851

4.9 CREDIT COOPERATIF

En 2017, pour une ouverture de crédit de 300 000 euros

Caution solidaire de la société FADIS

. En cours au 31/01/2018 : 285 701

4.10 BPI

En 2017 pour un emprunt de 1 900 000 euros sur 10 ans

Caution solidaire de M et Mme Lefevre à hauteur de 15% de l'en-cours

Caution limitée à 285 000 euros 285 000

. En cours au 31/01/2018 : 1 900 000

4.11 EDEL

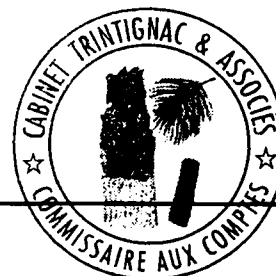
En 2012, pour une ouverture de crédit de 3 000 000 euros

Caution solidaire de Mr LEFEUVRE

Caution limitée à 1 103 216 euros

. En cours au 31/01/2017 : 1 103 216

4.12 EDEL



Etat des Engagements Hors bilan

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Etat exprimé en euros

En 2012, pour une ouverture de crédit de 3 000 000 euros

Caution solidaire de la société FADIS

Nantissement du fonds de commerce détenu par la Société FADIS

. En cours au 31/01/2018 :

3 294 354

4.13 EDEL

En 2012, pour une ouverture de crédit de 3 000 000 euros

Caution solidaire de la société CHAMDIS

Caution limitée à 1 000 000 euros

. En cours au 31/01/2018 :

1 000 000

4.14 CREDIT COOPERATIF

Pour une ouverture de crédit de 1 500 000 euros

Caution solidaire de la société FADIS

. En cours au 31/01/2018 :

1 754 457

V. ENGAGEMENTS DONNES

13 009 573

5.1 Au profit de la société BARROIDIS

412 750

La société s'est portée caution de la Société BARROIDIS
 envers la banque Populaire de Lorraine - Champagne à hauteur de 412 750 euros.

Caution limitée à 412 750 euros et à une durée expirant lorsque le groupe constitué
 des sociétés SODIBAR et BARROIDIS produira 5 exercices de 12 mois consécutifs bénéficiaires,
 sans report à nouveau négatif, et avec une capacité d'autofinancement couvrant la part
 à moins d'un an de l'endettement consolidé.

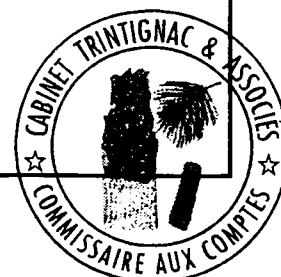
Conseil de parrainage du 25/06/2009

5.2 Au profit de la société BARROIDIS

412 750

La société s'est portée caution solidaire de la société BARROIDIS envers OSEO
 pour un concours bancaire de 3 175 000 euros.

Caution limitée à 412 750 euros et à une durée expirant lorsque le groupe constitué
 des sociétés SODIBAR et BARROIDIS produira 5 exercices de 12 mois consécutifs bénéficiaires,
 sans report à nouveau négatif, et avec une capacité d'autofinancement couvrant la part
 à moins d'un an de l'endettement consolidé.



Etat des Engagements Hors bilan

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Etat exprimé en euros

Conseil de parrainage du 25/06/2009

5.3 Au profit de la Société VANDIS

1 095 600

La société s'est portée caution solidaire de la Société VANDIS envers la BNP PARIBAS en garantie d'un emprunt bancaire de 9 130 000 euros

Cette caution est limitée à 12 % du montant de l'emprunt, soit 1 095 600 euros en principal augmenté des intérêts, frais, commissions et le cas échéant des pénalités et intérêts de retard. Il sera donné mainlevée du cautionnement au plus tôt à l'issue d'un délai de 5 ans à compter de la signature de l'acte de prêt global sous réserve, à savoir :

. Que lors de la demande de mainlevée par l'emprunteur les comptes consolidés fassent ressortir une "capacité d'autofinancement consolidée incluant la part d'amortissement en capital des loyers de crédit-bail" permettant de couvrir au minimum "les échéances en capital des dettes à long terme et moyen terme élargies au crédit-bail" et ce pendant les 3 exercices consécutifs précédents la demande.

. Que l'emprunteur soit à jour des paiements à l'égard des banques et ait respecté l'ensemble des engagements et obligations mis à charge dans l'acte de prêt global.

Conseil de parrainage du 18/12/2008

5.4 Au profit de la Société VANDIS

1 095 600

La société s'est portée caution solidaire de la Société VANDIS envers OSEO FINANCEMENT en garantie d'un emprunt bancaire de 9 130 000 euros

Cette caution est limitée à 12 % du montant de l'emprunt, soit 1 095 600 euros en principal augmenté des intérêts, frais, commissions et le cas échéant des pénalités et intérêts de retard.

Il sera donné mainlevée du cautionnement au plus tôt à l'issue d'un délai de 5 ans à compter de la signature de l'acte de prêt global sous réserve, à savoir :

. Que lors de la demande de mainlevée par l'emprunteur les comptes consolidés fassent ressortir une "capacité d'autofinancement consolidée incluant la part d'amortissement en capital des loyers de crédit-bail" permettant de couvrir au minimum "les échéances en capital des dettes à long terme et moyen terme élargies au crédit-bail" et ce pendant les 3 exercices consécutifs précédents la demande.

. Que l'emprunteur soit à jour des paiements à l'égard des banques et ait respecté l'ensemble des engagements et obligations mis à charge dans l'acte de prêt global.

Conseil de parrainage du 18/12/2008

5.5 Au profit de la Société VANDIS

1 095 600

La société s'est portée caution solidaire de la Société VANDIS envers la BP Lorraine - Champagne en garantie d'un emprunt bancaire de 9 130 000 euros

Cette caution est limitée à 12 % du montant de l'emprunt, soit 1 095 600 euros en principal augmenté des intérêts, frais, commissions et le cas échéant des pénalités et intérêts de retard. Il sera donné mainlevée du cautionnement au plus tôt à l'issue d'un délai de 5 ans à compter



Etat des Engagements Hors bilan

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Etat exprimé en euros

de la signature de l'acte de prêt global sous réserve, à savoir :

. Que lors de la demande de mainlevée par l'emprunteur les comptes consolidés fassent ressortir une "capacité d'autofinancement consolidée incluant la part d'amortissement en capital des loyers de crédit-bail" permettant de couvrir au minimum "les échéances en capital des dettes à long terme et moyen terme élargies au crédit-bail" et ce pendant les 3 exercices consécutifs précédents la demande.

. Que l'emprunteur soit à jour des paiements à l'égard des banques et ait respecté l'ensemble des engagements et obligations mis à charge dans l'acte de prêt global.

Conseil de parrainage du 18/12/2008

5.6 Au profit de la Société FDS

206 000

La société s'est portée caution solidaire de la Société FDS envers le CREDIT COOPERATIF en garantie d'un emprunt bancaire de 1 030 000 euros

Ce cautionnement est limité à hauteur de 206 000 euros et à une durée expirant lorsque les conditions cumulatives suivantes seront remplies :

. La société SEDAN EXPLOITATION dégagera, pendant 4 exercices consécutifs de 12 mois, une capacité d'autofinancement couvrant une année de l'endettement ;

. La société SEDAN EXPLOITATION dégagera, pendant 4 exercices consécutifs de 12 mois, un résultat supérieur au remboursement annuel de la dette de la société FDS.

Conseil de parrainage du 16/10/2010

5.7 Au profit de la société SODICHAMP

707 630

La SA FIFAM s'est portée caution solidaire de la société SODICHAMP au profit du CREDIT COOPERATIF pour un concours bancaire de 6 800 000 euros sur 15 ans

Ce cautionnement est limité à hauteur de 816 000 € en capital, plus intérêts, commissions, frais et accessoires (244 800 €) jusqu'à justification de 3 exercices consécutifs de 12 mois à compter de la mise à disposition des fonds, avec respect simultané des conditions suivantes :

. Capacité d'autofinancement de la société SODICHAMP, après versement des dividendes à la société FANPAG, supérieure ou égale à la part à moins d'un an de son endettement à moyen et long terme ;

. Résultat net de la société SODICHAMP positif, sans report à nouveau négatif, et supérieur ou égal au remboursement annuel (capital + intérêts) de la dette sénior sur FANPAG ;

. Capacité d'autofinancement de la société FANPAG supérieure ou égale à la part à moins d'un an de son endettement à moyen et long terme ;

Conseil de parrainage du 19/04/2012

5.8 Au profit de la Société SODICHAMP

812 753

La société s'est portée caution solidaire de la Société SODICHAMP envers OSEO en garantie d'un emprunt bancaire de 10 200 000 euros sur 15 ans



Etat des Engagements Hors bilan

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Etat exprimé en euros

Cette caution est limitée à 12 % de l'encours de crédit et pour une durée de 5 ans minimumx au remboursement annuel 3 exercices consécutifs de 12 mois faisant ressortir une capacité d'autofinancement consolidée suffisante pour couvrir les échéances à moins d'un an consolidées.

Conseil de parrainage du 19/04/2012

5.9 Au profit de la Société SODICHAMP

278 197

La société s'est portée caution solidaire de la Société SODICHAMP envers la Banque Populaire de Lorraine Champagne en garantie d'un emprunt bancaire de 3 400 000 euros sur 15 ans Cette caution est limitée à 12 % de l'encours de crédit et pour une durée de 5 ans minimum avec au moins 3 exercices consécutifs de 12 mois faisant ressortir une capacité d'autofinancement consolidée suffisante pour couvrir les échéances à moins d'un an consolidées.

Conseil de parrainage du 19/04/2012

5.10 Au profit de la Société FANPAG

719 322

La SA FIFAM s'est portée caution solidaire de la société FANPAG au profit du CREDIT COOPERATIF pour un concours bancaire de 6 670 000 euros sur 12 ans et 6 mois dont 6 mois de franchise en capital

Ce cautionnement est limité à hauteur de 800 400 € en capital, plus intérêts, commissions, frais et accessoires (240 120 €) jusqu'à justification de 3 exercices comptables consécutifs de 12 mois avec respect des conditions cumulatives suivantes :

. Capacité d'autofinancement de la société SODICHAMP, après versement des dividendes à la société FANPAG, supérieure ou égale à la part à moins d'un an de son endettement à moyen et long terme ;

. Résultat net de la société SODICHAMP positif, sans report à nouveau négatif, et supérieur ou égal au remboursement annuel (capital + intérêts) de la dette sénior sur FANPAG ;

. Capacité d'autofinancement de la société FANPAG supérieure ou égale à la part à moins d'un an de son endettement à moyen et long terme ;

Conseil de parrainage du 19/04/2012

5.11 Au profit de la Société FANPAG

729 655

La société s'est portée caution solidaire de la Société FANPAG envers OSEO en garantie d'un emprunt bancaire de 10 000 000 euros sur 12 ans Cette caution est limitée à 12 % de l'encours de crédit et pour une durée de 5 ans minimum avec au moins 3 exercices consécutifs de 12 mois faisant ressortir une capacité d'autofinancement consolidée suffisante pour couvrir les échéances à moins d'un an consolidées.

Conseil de parrainage du 19/04/2012

5.12 Au profit de la Société FANPAG

249 341

La société s'est portée caution solidaire de la Société FANPAG envers la Banque Populaire de Lorraine



Etat des Engagements Hors bilan

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Etat exprimé en euros

Champagne en garantie d'un emprunt bancaire de 3 330 000 euros sur 12 ans
Cette caution est limitée à 12 % de l'encours de crédit et pour une durée de 5 ans minimum
avec au moins 3 exercices consécutifs de 12 mois faisant ressortir une capacité d'autofinancement
consolidée suffisante pour couvrir les échéances à moins d'un an consolidées.

Conseil de parrainage du 19/04/2012

5.13 Au profit de la SCAPEST

3 361 000

La société s'est portée caution solidaire et divisé en garantie de divers concours bancaires
pour un montant global de 125 000 000 euros qui seront consentis par :

. Le CREDIT COOPERATIF pour un montant de :
14 000 000 euros sur 12 ans dont 2 ans de différé ;
11 000 000 euros sur 15 ans dont 2 ans de différé ;

. OSEO pour un montant de :
13 200 000 euros sur 12 ans dont 2 ans de différé ;
6 800 000 euros sur 15 ans dont 2 ans de différé ;

. La BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL pour un montant de :
21 500 000 euros sur 12 ans dont 2 ans de différé ;
13 500 000 euros sur 15 ans dont 2 ans de différé ;

. La CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD-EST
pour un montant de :
12 500 000 euros sur 12 ans dont 2 ans de différé ;
7 500 000 euros sur 15 ans dont 2 ans de différé ;

. La CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNE
pour un montant de :
15 250 000 euros sur 12 ans dont 2 ans de différé ;
9 750 000 euros sur 15 ans dont 2 ans de différé ;

Caution à hauteur de 2,6888% du montant des emprunts en principal, majoré des frais,
intérêts et accessoires.

Conseil de parrainage du 30/05/2014

5.14 Au profit de la Société LEXYDIS

344 375

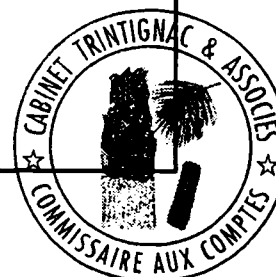
Caution au profit de la société LEXYDIS au profit de l'établissement BANQUE ARKEA
en garantie d'un concours bancaire de 4 750 000 € pour une durée de 204 mois
Ce cautionnement est consenti au profit de la banque ARKEA jusqu'à concurrence de la
somme de 344 375 € pour une durée de 5 ans minimum

Conseil d'administration du 15/10/2015

5.15 Au profit de la Société LEXYDIS

688 750

Caution au profit de la société LEXYDIS au profit de l'établissement CREDIT COOPERATIF



Etat des Engagements Hors bilan

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Etat exprimé en euros

en garantie d'un concours bancaire de 9 500 000 € pour une durée de 18 ans

Ce cautionnement est consenti au profit du CREDIT COOPERATIF jusqu'à concurrence de la somme de 688 750 € pour une durée de 5 ans minimum

Conseil d'administration du 15/10/2015

5.16 Au profit de la Société LEXYDIS

237 500

Caution au profit de la société LEXYDIS au profit de l'établissement BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL en garantie d'un concours bancaire de 4 750 000 € pour une durée de 216 mois

Ce cautionnement est consenti au profit de la BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL jusqu'à concurrence de la somme de 237 500 € pour une durée minimale de 7 ans

Conseil d'administration du 15/10/2015

5.17 Au profit de la Société LEXYDIS

171 000

Caution au profit de la société LEXYDIS au profit de l'établissement banque ARKEA en garantie d'un concours bancaire de 1 200 000 € pour une durée de 132 mois et un concours bancaire de 4 800 000 € pour une durée de 132 mois

Ce cautionnement est consenti au profit de la banque ARKEA jusqu'à concurrence de la somme de 171 000 € pour une durée maximum de 3 ans

Conseil d'administration du 15/10/2015

5.18 Au profit de la Société LEXYDIS

166 750

Caution au profit de la société LEXYDIS au profit de l'établissement banque EDEL en garantie d'un concours bancaire de 3 335 000 € pour une durée de 132 mois

Ce cautionnement est consenti au profit de la banque EDEL jusqu'à concurrence de la somme de 166 750 €

Conseil d'administration du 15/10/2015

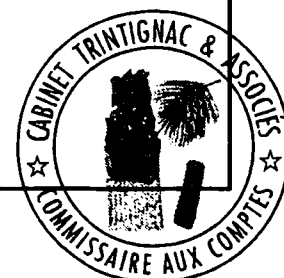
5.19 Au profit de la Société LEXYDIS

100 000

Caution au profit de la société LEXYDIS au profit de l'établissement BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL en garantie d'un concours bancaire d'un montant de 2 000 000 € pour une durée de 6 ans

Ce cautionnement est consenti au profit de la BANQUE EUROPEENNE DE CREDIT MUTUEL jusqu'à concurrence de la somme de 100 000 €

Conseil d'administration du 15/10/2015



Etat des Engagements Hors bilan

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Etat exprimé en euros

5.20 Au profit de la Société LEXYDIS

75 000

Caution au profit de la société LEXYDIS au profit de l'établissement banque EDEL en garantie d'un concours bancaire d'un montant de 1 500 000 € pour une durée de 12 mois

Ce cautionnement est consenti au profit de la banque EDEL jusqu'à concurrence de la somme de 75 000 €.

Conseil d'administration du 15/10/2015

5.21 Au profit de la Société LEXYDIS

50 000

Caution au profit de la société LEXYDIS au profit de l'établissement banque EDEL en garantie d'un concours bancaire d'un montant de 1 000 000 € pour une durée de 60 mois

Ce cautionnement est consenti au profit de la banque EDEL jusqu'à concurrence de la somme de 50 000 €

Conseil d'administration du 15/10/2015



ANNEXE - Elément 11

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Etat exprimé en euros

31/01/2018

ACCROISSEMENTS	Provisions réglementées	
	Autres	
ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		

ALLEGEMENTS	Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
	ORGANIC	8 498
	TAXE SUR LES GRANDES SURFACES	33 756
	Autres	
ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		42 254

Les montants indiqués ci-dessus correspondent aux bases d'impôt sur les sociétés.



Identité de la société mère consolidant les comptes

31/01/2018

DENOMINATION SOCIALE - SIEGE SOCIAL	FORME	CAPITAL	% DETENU
SAS FIFAM - AVENUE FRANCOIS MITTERRAND 57290 FAMECK	SAS	40 000	



ANNEXE - Elément 13

Effectif moyen

		31/01/2018	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		14	
	Professions intermédiaires		38	
	Employés		232	
	Ouvriers			
	TOTAL		284	

En application du principe de respect du droit des personnes, la rémunération des organes de direction n'est pas toujours servie car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.



Filiales et participations

31/01/2018

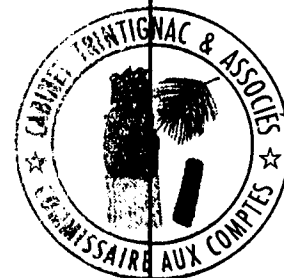
ANNEXE - Elément supplémentaire

Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en euros

31/01/2018

Total des produits exceptionnels		1 840 730
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		130 274
DEDITS-PENALITES S/ACHATS/VEN.	2 856	
PR.S/EX.ANT-ACH.STOCK.-AUT.APP	232	
PR.S/EX.ANT.ACH.N ST.MAT.FOUR.	20 164	
PR.S/EX.ANT.RISTOURNES	335	
PR.S/EX.ANT.SOUS-TRAITANCE	26 110	
PR.S/EX.ANT.LOCATIONS		
PR.S/EX.ANT.ENTRETIEN	1 951	
PR.S/EX.ANT.ASSURANCE	274	
PR.S/EX.ANT.ETUDES RECHERCHES	494	
PR.S/EX.ANT.HONORAIRES	4 631	
PR.S/EX.ANT.PUBLICITE	26 899	
PR.S/EX.ANT.IMP.&TAX.AUTR.ETAT	1 327	
PR.S/EX.ANT.SALAIRE	2 181	
PR.S/EX.ANT.CHARGES SOCIALES	38 812	
PR.S/EX.ANT- INTERETS	546	
PR.S/EX.ANT-VTES PROD.RESID.	2 034	
PR.S/EX.ANT-TRANSFERT DE CHARG	1 427	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 665 856
PROD.CESS.IMMO.CORPO.	1 665 856	
Reprises sur provisions et transferts de charges		44 600
REP.PROV.RISQUES CHARGES	44 600	
Total des charges exceptionnelles		2 205 078
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		249 796
CH.EX.PENAL.AMENDES FISCALES	450	
FRANCHISE ASSURANCE	3 762	
CH.S/EX.ANT.PETIT EQUIPEMENT	16 542	
CH.S/EX.ANT.ACHATS	6 818	
CH.S/EX.ANT.RRR	34 474	
CH.S/EX.ANT.SOUS TRAITANCE	6 332	
CH.S/LOC.IMMO.S/EX.ANT.	651	
CH.S/EX.ANT.CH.LOCATIVES	50 578	
CH.S/EX.ANT.ENTRETIEN	9 850	
CH.S/EX.ANT.ASSURANCES	950	
CH.S/EX.ANT.DOC.DIVERS	5 085	
CH.S/EX.ANT.HONORAIRES	3 247	
CH.S/EX.ANT.PUBLICITE	27 427	
CH.S/EX.ANT.FR.POST.TELECOM.	834	
CH.S/EX.ANT.COTISATIONS	76 720	
CH.EXCEPT.S/EX.ANT.CH.SOC.	2 440	
CH.S/EX.ANT.CH FISCALES	1 928	
CH.S/EX.ANT.I ET T AUT.ORG.	354	
CH.S/EX.ANT.CH.SOCIALES	1 354	
Charges exceptionnelles sur opération en capital		1 665 856
VNC IMMOB.CORPORELLES	1 665 856	



ANNEXE - Elément supplémentaire

Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en euros

31/01/2018

Dotations excep. aux amortissements et aux provisions <i>DOT.PROV.RISQUES.CH.EXC.</i>	289 426	289 426
Résultat exceptionnel		(364 348)



ANNEXE - Elément supplémentaire

Transferts de charges

Etat exprimé en euros

31/01/2018

Refacturation charges locatives	209 221
Remboursement assurances	18 381
Remboursement frais de formation	16 873
Opération commerciale	25 700
TOTAL	270 175



ANNEXE - Elément supplémentaire

Annexe CICE

Etat exprimé en euros

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé au rythme de l'engagement.

Il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- comptabilisation en diminution de l'impôt sur les sociétés

La prise en compte du CICE impacte les états financiers par la matérialisation de l'élément suivant :

- Crédit d'impôt pour un montant de **396 838** euros

Le crédit d'impôt compétitivité emploi relatif à l'année 2016 a été utilisé en 2017 de la manière suivante :

- financement des investissements

En outre, ce crédit d'impôt n'a pas contribué au financement d'une éventuelle hausse des bénéfices distribués, ni augmenté les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction dans l'entreprise.



Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

(articles R. 225-102 du Code de commerce)

Etat exprimé en euros

		31/01/2014	31/01/2015	31/01/2016	31/01/2017	31/01/2018
CAPITAL en Fin d'exercice	Capital social	44 448	44 448	40 000	40 000	40 000
	Nombre d'actions ordinaires	2 778	2 778	2 500	2 500	2 500
	Nbre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote					
	Nombre maximal d'actions à créer :					
	- Par conversion d'obligation					
	- Par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTAT	Chiffre d'affaires (hors taxes)	81 796 332	82 367 853	82 377 918	79 667 911	83 642 336
	Résultat avant impôts, participations dotations aux amorts et prov.	1 549 117	2 326 170	2 343 068	1 491 054	753 603
	Impôts sur les bénéfices	329 289	124 217	(104 673)	(445 418)	(641 539)
	Participation des salariés	90 487	157 460	92 861		
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions	845 167	1 364 221	1 336 502	561 652	287 977
	Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION	Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amorts et prov.	407	736	942	775	558
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions	304	491	535	225	115
	Dividende attribué					
PERSONNEL	Effectif moyen salarié	263	264	271	280	284
	Montant de la masse salariale	6 136 466	6 299 992	6 320 784	6 334 134	6 833 937
	Montant des sommes versées en avantages sociaux	1 789 438	2 037 485	2 034 037	2 096 034	2 248 191



FIFAM

Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 Euros
Siège Social : 1 Avenue François Mitterrand

57 290 FAMECK

485 277 289 R.C.S. THIONVILLE

ASSEMBLEE DES ASSOCIES

EN DATE DU 20 JUILLET 2018

(EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2018)

PROJET DE RESOLUTION D'AFFECTION DU RESULTAT

L'Assemblée, sur la proposition du Président, décide d'affecter et de répartir le bénéfice comme suit :

- Bénéfice comptable 287.976,57 €
- Aux Associés, un dividende de 100.000,00 €
- Au poste "Autres Réserves" 187.976,57 €

Le revenu attaché à chaque action s'élève à QUARANTE EUROS (40,00 €), soit pour les 2.500 actions, une distribution totale de CENT MILLE EUROS (100.000,00 €).

Ce dividende sera payé au siège social à compter du premier jour ouvrable suivant la présente Assemblée.

A ce jour, les revenus ouvrant droit ou n'ouvrant pas droit à la réfaction se répartissent comme suit :

Montant des revenus distribués ouvrant droit à l'abattement visé par les dispositions de l'article 158 du C.G.I. (personnes physiques)	97.760,00 €
Montant des revenus distribués n'ouvrant pas droit à l'abattement visé par les dispositions de l'article 158 du C.G.I. (personnes morales)	2.240,00 €

L'Assemblée reconnaît, en outre, que le rapport présenté par le Président mentionne qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

FIFAM

Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 Euros
Siège Social : 1 Avenue François Mitterrand

57 290 FAMECK

485 277 289 R.C.S. THIONVILLE

ASSEMBLEE DES ASSOCIES

EN DATE DU 20 JUILLET 2018

(EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2018)

RESOLUTION VOTEE

L'Assemblée, sur la proposition du Président, décide d'affecter et de répartir le bénéfice comme suit :

- Bénéfice comptable 287.976,57 €
- Aux Associés, un dividende de 100.000,00 €
- Au poste "Autres Réserves" 187.976,57 €

Le revenu attaché à chaque action s'élève à QUARANTE EUROS (40,00 €), soit pour les 2.500 actions, une distribution totale de CENT MILLE EUROS (100.000,00 €).

Ce dividende sera payé au siège social à compter du premier jour ouvrable suivant la présente Assemblée.

A ce jour, les revenus ouvrant droit ou n'ouvrant pas droit à la réfaction se répartissent comme suit :

Montant des revenus distribués ouvrant droit à l'abattement visé par les dispositions de l'article 158 du C.G.I. (personnes physiques)	97.760,00 €
Montant des revenus distribués n'ouvrant pas droit à l'abattement visé par les dispositions de l'article 158 du C.G.I. (personnes morales)	2.240,00 €

L'Assemblée reconnaît, en outre, que le rapport présenté par le Président mentionne qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIÉ CONFORME